

ETATS FINANCIERS DE

BNP Paribas Personal Finance SA

Au 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	3
BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	4
1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
1.A - CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES.....	5
1.B – OPERATIONS EN DEVISES.....	5
1.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5
1.D - OPERATIONS DE TITRISATION	7
1.E - TITRES	7
1.F - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	7
1.G – IMMOBILISATIONS	8
1.H - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	9
1.I - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	9
1.J - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL.....	9
1.K - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES.....	11
1.L - COÛT DU RISQUE	11
1.M - IMPOT SUR LES SOCIETES.....	11
1.N – PARTICIPATION DES SALARIES	11
2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	12
2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	12
2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE.....	12
2.C - COMMISSIONS NETTES.....	13
2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS.....	13
2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	13
2.F - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	14
2.G - COÛT DU RISQUE.....	14
2.H - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	15
2.I - IMPOT SUR LES BENEFICES.....	15
3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	16
3.A - OPERATIONS EN DEVISES	16
3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	16
3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	17
3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION).....	17
3.E - TITRES DETENUS	18
3.F – OPERATIONS DE CREDIT BAIL	18
3.G – IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	19
3.H - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	19
3.I - COMPTES DE REGULARISATION	19
3.J – PROVISIONS.....	20
3.K - DETTES SUBORDONNEES.....	21
4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	22
4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	22
4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	22
4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	22
5 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	23
6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	24
6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	24
6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES	24
6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE.....	25
6.D – EVENEMENTS POST CLOTURE	25
6.E – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION.....	25
6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES	26
6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	27
6.H - RAPPORT DE GESTION.....	27

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Intérêts et produits assimilés	2.A	1.131.468	1.302.342
Intérêts et charges assimilées	2.A	(411.429)	(475.062)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		34.835	34.815
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		(31.645)	(41.695)
Revenus des titres à revenu variable	2.B	150.543	634.929
Commissions (produits)	2.C	116.949	132.219
Commissions (charges)	2.C	(48.987)	(61.639)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.D	1.260	(1.136)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.D	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.E	389.975	496.871
Autres charges d'exploitation bancaire	2.E	(77.840)	(148.101)
PRODUIT NET BANCAIRE		1.255.129	1.873.543
Frais de personnel	5	(580.040)	(550.038)
Autres frais administratifs		(586.492)	(610.587)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.F	(100.514)	(58.617)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(11.917)	654.301
Coût du risque	2.G	(320.449)	(315.818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(332.366)	338.483
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.H	3.917	(75.383)
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées		(500)	(39)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(328.949)	263.061
Résultat Exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	2.I	122.109	(34.198)
RESULTAT NET		(206.840)	228.863

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		42 458	30 263
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.B	3 555 414	5 838 142
Opérations avec la clientèle	3.C	18 074 164	18 942 094
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.E	2 954 162	3 470 156
Actions et autres titres à revenu variable	3.E	92	92
Participations et autres titres détenus à long term	3.E	471 108	417 285
Parts dans les entreprises liées	3.E	4 398 634	4 298 532
Crédit-bail et location avec option d'achat	3.F	108 139	103 690
Immobilisations incorporelles	3.G	285 343	371 876
Immobilisations corporelles	3.G	29 298	26 549
Autres actifs	3.H	396 132	297 159
Comptes de régularisation	3.I	287 859	300 319
TOTAL ACTIF		30 602 803	34 096 157
DETTES			
Banques centrales et CCP		89	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.B	20 248 103	23 293 409
Opérations avec la clientèle	3.C	1 267 973	1 337 285
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.H	409 193	652 679
Comptes de régularisation	3.I	446 284	429 345
Provisions	3.J	258 842	163 431
Fonds pour risques bancaires généraux		16 769	16 769
Dettes subordonnées	3.K	1 949 918	1 992 485
TOTAL DETTES		24 597 171	27 885 403
CAPITAUX PROPRES			
	6.A		
Capital souscrit		546 602	546 602
Prime d'émission		3 869 984	3 869 984
Réserves		1 795 886	1 565 305
Résultat de l'exercice		(206 840)	228 863
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 005 632	6 210 754
TOTAL PASSIF		30 602 803	34 096 157
HORS BILAN			
	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.A	8 361 204	8 743 391
Engagements de garantie	4.B	3 503 471	3 708 726
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	196 200	203 200
Engagements de garantie	4.B	5 901 645	6 549 392

1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement attendu et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

1.A - CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

1.B – OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

1.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.

- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **créances douteuses** sont celles pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. La définition du défaut est cohérente avec celle du défaut bâlois, qui tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Compte-tenu des caractéristiques de ses portefeuilles de crédit, BNP Paribas Personal Finance utilise par simplification les taux d'intérêt contractuels clients pour l'actualisation et non les taux d'intérêt effectifs.

Par ailleurs, des contextes particuliers peuvent conduire BNP Paribas Personal Finance à constater en coût du risque des ajustements complémentaires lorsque nécessaire.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.D - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments. Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

1.E - TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation et les parts dans les entreprises liées**, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs ou l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

1.F - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail et de location avec option d'achat comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et des loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :
- 4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,

- 5 ans pour les caravanes,
- de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-1 et 313-7 du Code monétaire et financier.

1.G – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali technique résiduel (cf. infra) affecté au fonds commercial. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

- le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer

cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur.

- Le mali technique résultant des opérations de fusions et assimilées est affecté aux différents éléments apportés dans la limite des plus-values latentes identifiées. Cette affectation est effectuée dans des sous comptes dédiés des actifs concernés et suit les règles d'amortissement et de provisionnement de ces actifs.
- le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents (cf supra) est porté pour son solde net en fonds commercial.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

1.H - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.I - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

1.J - AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Personal Finance, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel. Lors de la résiliation par BNP Paribas Personal Finance du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas Personal Finance en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas Personal Finance ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Personal Finance et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Personal Finance est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

Concernant les indemnités de fin de carrière comptabilisées dans les avantages postérieurs à l'emploi L'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee » ou « Comité d'interprétation des normes IFRS ») a émis en juin 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnités étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Maintenant les

droits à indemnités sont comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. En normes comptables françaises, les droits seront également comptabilisés de la même façon, en appliquant par choix la méthode 2 b) prévue dans la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée en date du 5 novembre 2021. L'ajustement net d'impôt de 1,4 million d'euros en résultant est comptabilisé en date du 1er janvier 2021 par la contrepartie des Capitaux propres (Réserves).

1.K - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.L - COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.M - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

1.N – PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas Personal Finance enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	73 662	(275 096)	184 450	(342 597)
Comptes à vue, prêts et emprunts	56 028	(217 783)	164 287	(281 791)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	(1 006)	-	(1 525)
Prêts subordonnés	17 634	(56 307)	20 163	(59 281)
Clientèle	854 675	(11 889)	963 951	(13 334)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme (*)	853 829	(11 637)	962 953	(12 282)
Prêts subordonnés	846	(252)	998	(1 052)
Dettes représentées par un titre	-	-	7	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 067	(388)	84 713	(1 286)
Titres de placement	114 067	(388)	84 713	(1 286)
Titres d'investissement	-	-	-	-
Instruments de macro-couverture	89 064	(124 056)	69 221	(117 845)
Produits et charges d'intérêts	1 131 468	(411 429)	1 302 342	(475 062)

* En 2021, un ajustement de -28 millions d'euros a été enregistré au titre des stocks de commissions assimilées aux intérêts sur des prêts ayant été titrisés.

2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Titres de placement et assimilés	8	8
Participations et autres titres détenus à long terme	35 868	34 250
Parts dans les entreprises liées	114 667	600 671
Revenus des titres à revenu variable	150 543	634 929

2.C - COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	63 815	(32 606)	85 957	(43 930)
Opérations avec la clientèle	63 671	(30 987)	86 187	(42 821)
Autres	144	(1 619)	(230)	(1 109)
Prestations de services financiers	53 134	(16 381)	46 262	(17 709)
Produits et charges de commissions	116 949	(48 987)	132 219	(61 639)

2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat sur opérations des instruments financiers	-	-
Résultat sur opérations de change	1 260	(1 136)
Pertes sur portefeuille de négociation	1 260	(1 136)

2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
-SEP avec des partenaires du monde de la distribution	2 163 675	2 157 909
-SEP avec des partenaires du monde financier	941 994	1 106 620
TOTAL	3 105 669	3 264 529

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

2.F - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Dans ce poste a été constatée la dépréciation du mali de fusion de la Bulgarie en 2021.

Suite à la transformation de sa filiale BNP Paribas Personal Finance EAD en succursale, un mali de fusion a été constaté en 2018 dans les comptes de BNP Paribas Personal Finance pour un montant de 148 millions d'euros.

Un test de dépréciation de ce mali a été réalisé et a conduit à constater une dépréciation de -76,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.G - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	360 083	603 817
Clientèle et établissements de crédit	367 554	615 932
Engagements par signature	(7 064)	(12 053)
Titres	(407)	(62)
Créances irrécouvrables	(782 961)	(961 683)
Récupération sur créances amorties	102 429	42 048
Coût du risque	(320 449)	(315 818)

2.H - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	4 599	(16 900)	14 647	(18 714)
Cessions	-	-	-	-
Provisions	4 599	(16 900)	14 647	(18 714)
Parts dans les entreprises liées	89 255	(73 925)	30 652	(98 613)
Cessions	11	(63 292)	202	(16 056)
Provisions	89 244	(10 633)	30 450	(82 557)
Immobilisations d'exploitation	1 122	(234)	4 608	(7 963)
Total	94 976	(91 059)	49 907	(125 290)
Gains nets sur actifs immobilisés	3 917		(75 383)	

2.I - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère.
Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants de l'exercice	100 693	(22 605)
Impôts différés de l'exercice	21 416	(11 593)
Impôt sur les bénéfices	122 109	(34 198)

Le 21 décembre 2021, la convention d'intégration fiscale France du Groupe BNP Paribas dont BNP Paribas Personal Finance est membre a été modifiée par voie d'avenant avec application au 1er janvier 2021.

Pour une période de 5 ans, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal BNP Paribas du fait de l'imputation des déficits provenant de BNP Paribas Personal Finance donneront lieu au reversement d'une somme équivalente par BNP Paribas à BNP Paribas Personal Finance. Le produit d'impôt ainsi généré au titre de l'année 2021 est de 115 millions d'euros.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

3.A - OPERATIONS EN DEVISES

En milliers d'euros	2021	2020
Actif	3.719.913	3 522 495
Passif	2.135.380	2 013 671

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts et créances	3 555 414	5 838 142
Comptes ordinaires débiteurs	478 739	886 120
Comptes à terme et prêts	2 451 533	4 327 988
Prêts subordonnés	625 142	624 034
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	3 555 414	5 838 142
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>7 281</i>	<i>24 687</i>
- Créances ratt. hors prov (montant brut)	7 281	24 687
- Créances ratt. prov	-	-
Dépréciations relatives aux prêts et créances sur les EDC	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit nettes de dépréciation	3 555 414	5 838 142

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts et emprunts	20 073 305	23 088 029
Comptes ordinaires créditeurs	159 057	179 450
Comptes à terme et emprunts	19 914 248	22 908 579
Titres et valeurs donnés en pension	174 798	205 380
Dettes envers les établissements de crédit	20 248 103	23 293 409
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>63 660</i>	<i>62 032</i>

3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts et créances	19 479 529	20 731 969
Crédits à la clientèle	19 028 730	20 445 941
Prêts à la clientèle financière	391 563	217 480
Prêts subordonnés	59 236	68 548
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	19 479 529	20 731 969
<i>Dont créances rattachées</i>	89 308	88 993
<i>Dont décotes sur crédits restructurés</i>	(38 008)	(107 034)
<i>Dont créances douteuses</i>	2 206 257	2 368 636
<i> Dont créances douteuses compromises</i>	1 386 021	2 043 272
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(1 405 365)	(1 789 875)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	18 074 164	18 942 094

L'essentiel des crédits à la clientèle est constitué de prêts aux particuliers.

L'application de la nouvelle définition du défaut à partir du 1er janvier 2021 a entraîné une augmentation des prêts et créances douteuses de 551 M€ compensée par des cessions d'encours douteux compromis.

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes à terme	993 388	938 765
Comptes d'épargne à régime spécial	3 360	52 453
Autres sommes dues à la clientèle	271 225	346 067
Opérations avec la clientèle - Passif	1 267 973	1 337 285
<i>Dont dettes rattachées</i>	7 372	7 055

3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/2021
- Domos 2017	févr.-17	1 290 810	-	396 813	537 410	12 751
- Noria 2018-1	juin-18	1 600 000	-	857 151	419 404	24 785
- Autonoria 2019	sept.-19	950 000	-	403 421	465 176	4 035
- Noria 2020	sept.-20	1 750 000	605 246	763 444	1 389 803	8 563
- Noria 2021	juil.-21	900 000	130 507	130 507	873 758	(7 328)

Le fonds Noria 2021 a été mis en place en juillet 2021.

3.E - TITRES DETENUS

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placement	2 954 162	3 470 156
Investissement	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 954 162	3 470 156
Placement	92	92
Actions et autres titres à revenu variable	92	92
Participations	470 894	417 049
<i>dont provisions</i>	<i>(116 435)</i>	<i>(112 931)</i>
Autres titres détenus à long terme	214	236
<i>dont provisions</i>	<i>(1)</i>	<i>(3)</i>
Participations et autres titres détenus à long terme	471 108	417 285
Parts dans les entreprises liées	4 398 634	4 298 532
<i>dont provisions</i>	<i>(146 416)</i>	<i>(209 524)</i>
Parts dans les entreprises liées	4 398 634	4 298 532

L'évolution des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions				Valeurs nettes		
	01/01/2021	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres	31/12/2021	01/01/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2021	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Participations et ATDLT (note 3.E)	530 219	70 084	(12 759)	-	587 544	112 933	7 808	(4 305)	-	116 436	471 108	417 285
<i>Dont mali de fusion sur titres de participation</i>	<i>100 000</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>100 000</i>	<i>30 721</i>	<i>6 285</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>37 006</i>	<i>62.994</i>	<i>69.279</i>
Parts dans les entreprises liées (note 3.E) *	4 508 056	121 694	(90 297)	5 597	4 545 050	209 524	6 911	(70 019)	-	146 416	4 398 634	4 298 532
<i>* dont Mali de fusion sur immobilisations financières</i>	<i>183.647</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>183.647</i>	<i>61.336</i>	<i>-</i>	<i>(11 336)</i>	<i>-</i>	<i>50.000</i>	<i>133.647</i>	<i>122.311</i>
Immobilisations financières	5 038 275	191 778	(103 056)	5 597	5 132 594	322 457	14 719	(74 324)	-	262 852	4 869 742	4 715 817

3.F – OPERATIONS DE CREDIT BAIL

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2021
Valeurs brutes	182.769	45.262	(28.253)	199.778
Amortissements	(82.883)	(29.871)	18.320	(94.434)
Valeur nette comptable	99.886	15.391	(9.933)	105.344
Créances rattachées	2.483			2.370
Créances douteuses	5.953			1.703
Dépréciation pour créances douteuses	(4.632)			(1.278)
Opérations de crédit bail	103.690	15.391	(9.933)	108.139

3.G – IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	828.710	(708.460)	120.250	119.204
Autres immobilisations incorporelles	932.282	(767.189)	165.093	252.672
Dont Immobilisations incorporelles - Mali de Fusion	878.080	(764.943)	113.137	194.881
Immobilisations incorporelles	1.760.992	(1.475.649)	285.343	371.876
Terrains et constructions	22.811	(13.728)	9.083	9.569
Equipement, mobilier, installations	129.378	(109.163)	20.215	16.980
Immobilisations corporelles	152.189	(122.891)	29.298	26.549
TOTAUX	1.913.181	(1.598.540)	314.641	398.425

3.H - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Etat impôts et taxes *	195 699	77 273
Avances permanentes aux GIE	24 871	27 866
Autres actifs divers	175 562	192 020
Autres actifs	396 132	297 159

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Etat impôts et taxes	15 646	17 844
Dépôts de garantie	982	1 414
Autres passifs divers	392 565	633 421
Autres passifs	409 193	652 679

* La Loi de Finances 2018 prévoit l'abaissement du taux d'impôt sur les sociétés en France pour l'ensemble des sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 jusqu'en 2022 pour arriver à un taux de 25 %.

3.I - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits à recevoir	255 995	262 326
Valeurs à l'encaissement	3 225	3 655
Charges constatées d'avance	16 681	15 947
Autres comptes de régularisation débiteurs	11 958	18 391
Comptes de régularisation - actif	287 859	300 319

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Charges à payer	374 863	357 761
Comptes d'encaissement	4 301	706
Produits constatés d'avance	20 050	24 765
Autres comptes de régularisation créditeurs	47 070	46 113
Comptes de régularisation - passif	446 284	429 345

3.J – PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2021
Provisions pour engagements sociaux	40 690	5 630	(6 613)	(1 909)	37 798
Provisions pour engagements par signature	61 116	7 727	(16 305)	-	52 538
Autres provisions	61 626	141 102	(34 247)	25	168 506
Provisions	163 431	154 459	(57 165)	(1 884)	258 842

Le poste Autres Provisions intègre notamment les provisions destinées à couvrir le risque sur les prêts en devises.

Prêts en devises Helvet Immo

Il existe deux volets judiciaires en cours sur le litige Helvet Immo.

Volet pénal :

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187.500 euros et à verser des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision du 6 Mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par une ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages et intérêts ont été versés aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris. Aucun actif éventuel n'a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice en contrepartie des versements effectués.

Volet civil :

Le 10 Juin 2021, la CJUE a répondu à des questions préjudicielles des juges français portant sur les critères d'appréciation du caractère abusif des clauses contractuelles, ainsi que sur la prescription de l'action en constatation des clauses abusives et de l'action en restitution qui en découle.

Des audiences devant les Cours de Cassation françaises se tiendront en 2022.

3.K - DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes subordonnées remboursables	1 944 550	1 986 724
Dettes rattachées	5 368	5 761
Dettes subordonnées	1 949 918	1 992 485

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échéancés de la manière suivante :

En milliers d'euros	TOTAL	Durée restant à courir			
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à durée déterminée	1 949 918				1 949 918

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP PARIBAS.

4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNP PARIBAS.

4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Opérations fermes de gré à gré	19 879 662	18 902 200
<i>dont swaps de taux</i>	<i>19 879 662</i>	<i>18 902 200</i>
<i>dont swaps de devises</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL	19 879 662	18 902 200

5 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	(339 130)	(336 963)
Charges sociales et fiscales	(204 338)	(183 234)
Participation et Intéressement des salariés	(36 572)	(29 841)
Total frais de personnel	(580 040)	(550 038)

Les effectifs moyens permanents en 2021 se décomposent comme suit :

Effectif au	Exercice 2021	Exercice 2020
<i>Dont cadres</i>	4 501	4 528
<i>Dont techniciens de la banque</i>	3 635	3 927
Total BNP Paribas Personal Finance	8 136	8 455

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'est élevé à 2 347 milliers d'euros en 2021 contre 2 241 milliers d'euros en 2020.

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	546.602	3.869.985	1.565.071	5.981.658
Distribution de report à nouveau	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	38	38
Autres variations	-	-	195	195
Résultat de l'exercice 2020	-	-	228.863	228.863
Capitaux propres au 31 décembre 2020	546.602	3.869.985	1.794.167	6.210.754
Distribution de report à nouveau	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	501	501
Autres variations	-	-	1.217	1.217
Résultat de l'exercice 2021	-	-	(206.840)	(206.840)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	546.602	3.869.984	1.589.045	6.005.632

6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations	Durée restant à courir					Total
	à vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Dont Provisions	
EMPLOIS							
Caisse, banques centrales et CCP	42 384	74	-	-	-	-	42 458
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	845 328	314 025	139 304	1 694 026	562 731	-	3 555 414
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	997 832	923 780	1 644 779	7 392 970	7 222 942	(1 406 723)	18 182 303
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 800	-	-	-	2 948 362	(5 651)	2 954 162
Actions et autres titres revenu variable	-	92	-	-	-	-	92
RESSOURCES							
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	308 766	4 308 241	4 036 253	9 715 125	1 879 807	-	20 248 192
Opérations avec la clientèle	509 737	84 376	53 850	527 010	93 000	-	1 267 973
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-

6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 162 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 207 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des engagements de garantie financière reçus s'élève à 49 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 141 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.D – EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'est présent dans aucun des deux pays et n'est donc pas exposé directement par le conflit mais le Groupe pourrait être impacté par les conséquences économiques de la crise dont les impacts ne sont pas à ce jour mesurables.

6.E – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
HORS BILAN		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	1 315 095	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	196 200	-

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Libellé titre	SIREN	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Quote-part de capital détenue
en milliers de devises						en milliers d'euros				en %	

1 - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

1. Filiales (détenues à + de 50%)

Banco Cetelem SAU 3-3e Calle Relam 28045 Madrid Espagne		EUR	64.385	725.528	-18.310	344.763	64.385	725.528	-18.310	344.763	100%
BNPP Personal Finance Pays-Bas Maren Meesweg 97, 3068 av, Rotterdam		EUR	14.807	-14.757	2.975	33.165	14.807	-14.757	2.975	33.165	100%
Cetelem America Ltda Al. Tocantins, 280 - Térreo Frente - Alphaville - Barueri - SP 20.030-021 Rio de Janeiro Brésil		BRL	1.062.872	609.402	16.668	16.771	167.589	96.088	2.628	2.644	100%
Magyar Cetelem Bank ZRT Tölgyfa utca 1-3 1024 Budapest Hongrie		HUF	3.985.000	38.110.170	-5.421.055	11.344.251	10.773	103.030	-14.656	30.669	100%
Cetelem Servicios Ltda Av Paulista 1106 11 Andar SAO PAULO 01310-914 Bresil		BRL	30.001	-178	5.116	6.051	4.730	-28	807	954	100%
Cofica Bail 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	399181924	EUR	14.486	81.510	30.176	44.250	14.486	81.510	30.176	44.250	100%
Cofiplan 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	412768160	EUR	9.466	37.074	4.430	8.787	9.466	37.074	4.430	8.787	100%
Creation Financial Services Ltd Chadwick House Blendheim Court B91 2AA Solihull Royaume Uni		GBP	59.703	-25.659	11.791	31.966	70.978	-30.505	14.018	38.003	100%
Crédit Moderne Antilles Guyane rue René Rabat ZI JARRY 97122 BAIE MAHAULT Guadeloupe	341891653	EUR	18.727	24.911	23.548	58.382	18.727	24.911	23.548	58.382	100%
Crédit Moderne Océan Indien 22 Rue Pierre Aubert 97490 Sainte-Clotilde Réunion	333353944	EUR	4.576	36.841	25.735	51.396	4.576	36.841	25.735	51.396	98%
Domofinance 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	450275490	EUR	53.000	32.031	10.435	33.117	53.000	32.031	10.435	33.117	55%
Ekspres Bank AS Oldenburg Allé 3 2630 Taastrup Danemark		DKK	291.500	1.930.745	39.243	529.124	39.197	259.619	5.277	71.149	100%
Findomestic Banca SPA 48 Via Jacopo da Diacceto 50123 Firenze Italie		EUR	659.435	966.260	212.202	1.019.932	659.435	966.260	212.202	1.019.932	100%
BNPP Personal Finance South Africa Ltd Liberty Grande CNR Voortrekker rd & Vangard drive 7460 Goodwood Afrique du Sud		ZAR	4	593.467	85.616	96.449	0	32.609	4.704	5.300	100%
TEB Finansman AS Gayretpepe Mahallesi Yener Sokak n°1 34363 Besiktas / Istanbul Turquie		TRY	71.626	345.808	61.779	138.573	4.732	22.848	4.082	9.156	86%
Cetelem SA de CV (EX- BNPP Personal Finance SA de CV) 115 Paseo de la Reforma Piso 5, Colonia Lomas de Chapultepec 11000 Mexico D.F Mexique		MXN	3.648.417	2.022.344	894.503	2.242.557	156.315	86.647	38.325	96.082	100%

2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

Axa Banque Financement 203-205 Rue Carnot - 94138 Fontenay Sous Bois Cedex France	348211244	EUR	33.855	36.574	742	0	33.855	36.574	742	0	35%
Carrefour Banque 1 Place Copernic 91080 Courcouronnes France	313811515	EUR	101.347	349.762	19.107	0	101.347	349.762	19.107	0	40%
Iqera Services 186 Avenue de Grammont 37000 Tours France	348884594	EUR	1.665	11.622	788	0	1.665	11.622	788	0	25%
Opel Bank 1, avenue du marais 95105 Argenteuil cedex France	562068684	EUR	101.930	1.167.681	67.545	98.395	101.930	1.167.681	67.545	98.395	50%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA 11-9a Calle Juan Esplandiú 28007 Madrid Espagne		EUR	18.567	376.891	42.682	0	18.567	376.891	42.682	0	40%
Suning Consumer Finance Co Ltd 88 Qu Huaihai Lu Nanjing Chine		CNY	600.000	29.477	-102.070	0	82.668	4.061	-14.063	0	15%
Union de Crédits Immobiliarios SA 3 Rue Relama Madrid Espagne		EUR	114.138	316.516	-98.446	73.317	114.138	316.516	-98.446	73.317	40%
Genius Auto Finance Co Ltd 308 Jinkang Road Pudong New Area Shanghai Chine		CNY	4.000.000	1.477.172	1.060.156	2.493.992	551.123	203.526	146.069	343.624	20%
Evollis 22-26 Quai de Bataclan 33300 Bordeaux	530612571	EUR	143	1.917	-159	0	143	1.917	-159	0	41%
Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd No 88 Qixing Avenue, Meishan, Bellun District, Ningbo City, Zhejiang Province		CNY	731.284	652.876	46.358	207.431	100.757	89.954	6.387	28.580	20%

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable.

Sociétés en nom collectif

• CORELIM

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Groupements d'intérêt économique

• NEUILLY CONTENTIEUX

143, Rue Anatole France 92300 Levallois Perret

• GEP CB

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

• GAM CB

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

• GIE CARTE BANCAIRE

151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris

Les données sont issues des liasses établies en normes IFRS utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31/12/2021.

6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

6.H - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 143 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET.